



Hamilton Community Legal Clinic
Clinique juridique communautaire de Hamilton

Vos droits en tant que locataire: les climatiseurs

Les images suivantes contiennent de l'information juridique sur vos droits concernant les climatiseurs, les appareils et les prises électriques se trouvant dans votre logement.

Veillez contacter la CJCH pour obtenir des conseils sur votre situation spécifique.



Hamilton Community Legal Clinic
Clinique juridique communautaire de Hamilton

Mon propriétaire peut-il me demander de payer des frais supplémentaires pour l'utilisation d'un climatiseur ou d'un autre appareil ?

Si l'électricité n'est pas incluse dans votre loyer :

Vous devrez payer le coût additionnel lié à l'utilisateur d'un climatiseur, comme vous le feriez normalement pour l'électricité.

Si l'électricité est comprise dans votre loyer, mais que votre contrat de bail ne mentionne pas que le consentement du propriétaire soit nécessaire pour installer/utiliser un climatiseur:

Vous aurez à payer ce coût supplémentaire si vous vous engagez à le faire auprès de votre propriétaire (article 123 de la loi sur la location à usage d'habitation).

Si vous n'acceptez pas de payer un supplément et que vous utilisez le climatiseur, vous n'en êtes pas légalement responsable.



Hamilton Community Legal Clinic
Clinique juridique communautaire de Hamilton

Si votre contrat de bail indique que vous devez obtenir l'autorisation de votre propriétaire pour installer et utiliser un climatiseur/autres appareils :

Le propriétaire peut légalement vous tenir responsable pour les frais supplémentaires. Toutefois, votre propriétaire ne peut pas vous faire payer plus que le coût réel né de cette utilisation ou un montant raisonnable basé sur la valeur de ce qui est fourni.

Que se passe-t-il si je refuse de payer les frais supplémentaires ?

- Votre propriétaire peut déposer un avis de résiliation pour interférence avec son droit ou son privilège légal (formulaire N5).
- Votre propriétaire peut déposer une demande d'expulsion auprès de la Commission de la location immobilière.
- Vous pouvez contester cette décision en ne respectant pas l'avis (N5) ou en argumentant que les frais sont illégaux et que le propriétaire n'a pas pu prouver qu'il s'agit du coût réel né de l'utilisation ou que ces frais sont raisonnables.



Hamilton Community Legal Clinic
Clinique juridique communautaire de Hamilton

Mon propriétaire peut-il me demander de désinstaller le climatiseur ?

La réponse simple est non. Toutefois, le propriétaire pourrait déclarer que ses droits ou privilèges légitimes ont fait l'objet d'une interférence et devrait le prouver.

Que faire si je suis handicapé et que j'ai besoin d'un système de climatisation?

En vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario, un propriétaire ne peut pas avoir une attitude discriminatoire à votre égard, soit explicitement ou implicitement. Vous devez contacter votre propriétaire et il a l'obligation de consentir à la solution que vous proposez afin de s'assurer que sa politique ne vous affecte pas négativement (sauf en cas de préjudice injustifié).



Hamilton Community Legal Clinic
Clinique juridique communautaire de Hamilton

Et si mon propriétaire me dit que je dois installer un climatiseur portable au lieu d'un climatiseur de fenêtre, ou me dit que je dois suivre certaines directives d'installation, et que je ne peux pas assurer ces coûts?

Écrivez une lettre à votre propriétaire pour lui expliquer comment, en tant que personne à faible revenu ou bénéficiaire de l'aide sociale, vous ne pouvez pas acheter un climatiseur portable/ suivre la politique d'installation parce qu'elle est trop coûteuse, et que cela résulte en une inégalité de traitement. Proposez une solution et demandez au propriétaire de prendre en compte vos besoins.